

Contrat de cession de droit d'auteur à titre non exclusif pour une contribution à une revue

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur

demeurant à

E-mail :

ci-après dénommé(e) l'« Auteur », d'une part

Et

Les Presses universitaires du Midi (PUM)

dont le siège est situé au 5 allées Antonio Machado 31058 Toulouse cedex 09,
représentée par son directeur Daniel BALOUP,

Par délégation de signature de Madame Emmanuelle GARNIER,
Présidente de l'Université Toulouse-Jean Jaurès,
dont le siège est situé 5 allées Antonio Machado 31058 TOULOUSE cedex 09,
ci-après dénommées « L'Éditeur », d'autre part

Agissant pour le compte de la Revue ***Histoire, médecine et santé***
ci-après dénommée « la Revue ».

PREAMBULE

L'Éditeur édite une revue intitulée ***Histoire, médecine et santé***
sous le numéro ISSN : **2263-8911**
ISSN (électronique) : **2557-2113**

Il en assure la publication, la diffusion et la commercialisation sous format imprimé et numérique.

L'Auteur propose à La Revue pour publication, un (des) article(s), provisoirement intitulé(s) :

<Titre de l'article 1> :

<Titre de l'article 2> :

(ci-après dénommé « Contribution »)

La Contribution de l'Auteur est le texte qu'il a fourni à l'exclusion des illustrations qui l'accompagnent.

Les illustrations font l'objet d'un accord écrit entre l'Éditeur et les Ayants droit de celles-ci. L'Auteur remet à La Revue, avec sa Contribution, les illustrations sous le format adapté à la publication et les autorisations de reproduction des illustrations dont les conditions ont été définies avec l'Éditeur.

Lors de la soumission à la Revue, l'Auteur a garanti qu'il n'avait pas proposé cette Contribution pour parution dans une autre publication ou qu'il a fait interrompre le processus de lecture de cette Contribution qu'il avait proposée pour parution dans une autre publication.

Contribution et illustrations seront publiées dans le numéro <N° > de la Revue, dont le titre provisoire est

<Titre provisoire :>.

Cette contribution a été rédigée avec le(s) coauteur(s) suivant(s) :

<Titre de l'article 1> <Prénom Nom>, <Prénom Nom>,
.....

<Titre de l'article 2> <Prénom Nom>, <Prénom Nom>,
.....

ART. 1. OBJET DU CONTRAT

L'Auteur cède à l'Éditeur les droits d'exploiter à titre **non exclusif** sa Contribution sous forme imprimée et numérique.

L'Auteur s'engage à informer préalablement l'Éditeur, avant toute publication, dans le cas où il souhaiterait exploiter ou reproduire cet article. Il mentionnera clairement la référence précise de la première version selon les conditions et les mentions légales qui auront été précisées par l'Éditeur.

L'Éditeur dispose du droit de négocier les conditions de reproduction de la Contribution avec l'éditeur de la nouvelle publication.

L'Éditeur diffuse en accès libre sous licence Creative Commons l'ensemble des revues du bouquet PUM : CC BY-NC-ND, ce qui implique :

- Obligation de nommer l'auteur (BY),
- Interdiction d'en faire une exploitation commerciale (NC),
- Interdiction de modifier (ND).

ART. 2. OBLIGATIONS DE L'AUTEUR

L'Auteur s'engage à remettre à La Revue, au plus tard le **<date de remise :>**, sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise en forme selon les Recommandations éditoriales fournies à l'Auteur. L'Auteur fournira sa Contribution, d'une part, sous forme de fichier texte (tels que les formats .doc, .docx, .odt) accompagné des éventuels fichiers images et, d'autre part, sous forme d'une version imprimée ou d'un fichier PDF.

L'Auteur garantit que cette Contribution est originale et inédite (non publiée chez un autre éditeur).

Il garantit que sa Contribution ne contient aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit qui serait susceptible d'engager la responsabilité de la rédaction dans le cadre de plagiat, constitutif d'une atteinte aux droits d'auteur, qui est un délit de contrefaçon au sens de l'article L. 335-2 du code de la propriété intellectuelle. Dans le cas où sa Contribution contiendrait des extraits de textes ou d'illustrations empruntés à d'autres œuvres, l'Auteur transmettra à La Revue toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication.

L'Auteur garantit également que sa Contribution ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de L'Éditeur, et lui garantit la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

ART. 3. CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION IMPRIMÉE ET NUMÉRIQUE

ART. 3.1. L'Auteur cède à L'Éditeur le droit de reproduire, de traduire, de représenter et d'adapter sa Contribution sous forme **imprimée**, c'est-à-dire :

- le droit de reproduire la Contribution, dans la Revue ou séparément, sous forme imprimée, sur tous supports analogiques et tous supports électroniques, opto-numériques ou magnétiques actuels ou futurs, tels CD et clés USB, par voie de presse, y compris en pré- et post-publication, par micro-reproduction et par photocopie destinée à la vente ;
- le droit de représenter la Contribution dans la Revue ou séparément, par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, notamment par lecture publique, par tout moyen de télécommunication et notamment en diffusion radiophonique, télévisuelle ou de médias à la demande par voie hertzienne, par câble ou par satellite, ainsi qu'en diffusion via Internet par communication au public en ligne, à l'exception de toute adaptation audiovisuelle.
- Le droit de traduire tout ou partie de la Contribution dans la Revue ou séparément, par tous procédés actuels ou futurs de traduction dans le respect fidèle du texte d'origine, en toutes langues et en tous pays.

ART. 3.2. L'Auteur autorise également L'Éditeur à exploiter la Contribution sous forme **numérique**, c'est-à-dire :

- à reproduire sa Contribution dans la Revue ou séparément, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d'enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou *e-paper*, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;
- à représenter sa Contribution dans la Revue ou séparément pour en permettre la communication au public, gratuite ou payante à l'unité ou sur abonnement, par tous procédés

actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu'entreprises, bibliothèques, établissements d'enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d'une connexion informatique distante ou locale.

- à traduire tout ou partie de la Contribution dans la Revue ou séparément, par tous procédés actuels ou futurs de traduction dans le respect fidèle du texte d'origine, en toutes langues et en tous pays.

Art. 3.3 CESSION À TITRE GRACIEUX

Caractère gracieux de la cession des droits d'Auteur et droits dérivés

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s'inscrit la publication de la Contribution (Code de l'éducation, article L. 123.6), et conformément à l'article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, L'Auteur accepte expressément la cession de ses droits de reproduction et de représentation et de traduction sur les supports spécifiés au présent contrat, **à titre gracieux**.

Cette cession gracieuse à L'Éditeur est faite à titre non exclusif, dans tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs. L'Éditeur pourra exercer ces droits lui-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant, il s'engage à en informer l'Auteur.

Contrepartie de la cession à titre gracieux

L'Auteur accepte expressément la cession de ses droits à titre gracieux, la contrepartie de la présente cession étant d'une part, l'investissement financier réalisé par l'Éditeur, et d'autre part, la promotion de l'ouvrage assurée par le réseau de diffusion de l'Éditeur, s'agissant d'un thème très spécialisé. La Revue s'engage à fournir à l'Auteur, via l'Éditeur, un exemplaire imprimé du numéro dans lequel la Contribution sera publiée (dans le cas où La Revue est imprimée).

ART. 4. OBLIGATIONS DE LA REVUE

La Revue s'engage à publier la Contribution dans

<**Titre du périodique**.....>

dans un délai de 18 mois à compter de la remise de celle-ci par l'Auteur, après avoir obtenu le Bon à Tirer de l'Auteur pour chaque version (imprimée, numérique) exploitée. Dans le cas où La Revue exploite la Contribution à la fois dans une version imprimée et dans une version numérique, le Bon à Tirer obtenu de l'Auteur vaut pour ces deux versions imprimée et numérique, dès lors qu'elles ne diffèrent pas (au-delà des quelques ajouts éventuels spécifiques à la version numérique tels que des liens hypertexte).

ART. 5. POLITIQUE DE VERSEMENT EN ARCHIVES OUVERTES ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'Auteur cédant ses droits à l'Éditeur à titre non exclusif :

L'Éditeur autorise l'Auteur à verser sans délai sur des plateformes d'archives ouvertes (HAL), la version auteur originale de sa contribution ou la version finale du manuscrit accepté pour publication avec la licence CC de son choix, en mentionnant l'URL de l'article ou de la Revue.

Les réseaux sociaux académiques (de type ResearchGate ou Academia.edu) ne sont pas des archives ouvertes : le dépôt doit être fait dans une archive ouverte, notamment pour des raisons de pérennité.

L'Éditeur autorise l'Auteur à diffuser sur des réseaux sociaux ou académiques (tels que *ResearchGate* ou *Academia*) uniquement la première page version Éditeur de son article, accompagnée du sommaire du numéro de La Revue, en mentionnant l'URL de l'article sur *OpenEdition Journals* ou *Persée*, *Cairn*, *Jstor* ainsi que l'URL du document (version auteur ou version finale du manuscrit acceptée pour publication) déposé dans HAL.

L'Éditeur n'autorise pas l'Auteur à diffuser en archives ouvertes et sur les réseaux sociaux et académiques la version PDF/Éditeur en texte intégral.

ART. 6. RÉSILIATION

En cas de manquement d'une des Parties à ses obligations, le Contrat pourra être résilié par l'autre Partie, dans un délai de deux mois suivant l'envoi d'une mise en demeure visant des manquements contractuels, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation, l'Auteur recouvrera la jouissance de ses droits et l'Éditeur sera dégagé de toute obligation vis-à-vis de l'Auteur.

Cette résiliation sera toutefois sans effet sur les cessions et autorisations consenties par l'Éditeur à des tiers, en exécution du Contrat.

ART. 7. LOI APPLICABLE ET RÉGLEMENT DES LITIGES

Le présent contrat est soumis aux lois et règlements français. En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Toulouse sera seul compétent.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux.

Le :

Pour L'Éditeur

Daniel BALOUP

Directeur

Le :

L'Auteur

« Lu et approuvé »

<Prénom Nom>

☐ Exemplaire à conserver par l'Auteur

☐ Exemplaire à retourner signé